

Chapitre 10 - Les opérations relatives aux salariés et aux organismes sociaux

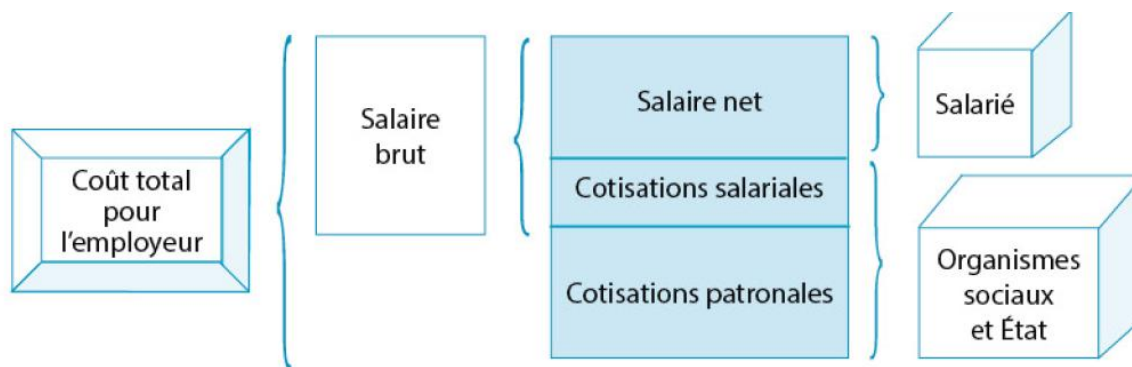
Synthèse

Table des matières

1. Les composantes du bulletin de paie	3
2. La comptabilisation de la paie	4

1. Les composantes du bulletin de paie

Le coût salarial pour l'entreprise comprend, d'une part, le montant brut attribué au salarié et, d'autre part, les charges complémentaires à payer pour l'entreprise, les cotisations patronales.



Exemple : bulletin de paie partiel et simplifié d'un salarié pour le mois de novembre N.

	Montant salarial	Montant patronal	Montant salarial + montant patronal
Rémunération soumise à cotisations	1 950,00		
Total des cotisations versées à l'URSSAF	-345	-665	-1 010,00
Total des cotisations « Caisse de retraite »	-70	-110	-180,00
Total des cotisations « Mutuelles »		-75	-75
Grands totaux	1 535,00	-850,00	-1 265,00
Prélèvement à la source	-80		
NET A PAYER	1 455,00		

Le coût global pour l'entreprise est de :

- 1 950 € (rémunération brute du salarié) et,

- 850 € (cotisation patronale), soit un total de 2 800 €.

Le salarié recevra un salaire net avant IR de 1 535 € pour un salaire brut de 1 950 €. La différence correspond aux cotisations salariales.

Pour verser 1 535 € à un salarié, l'entreprise doit déboursier 2 800 €...

Focus : cotisations sociales

Les cotisations sociales sont des **prélèvements obligatoires** effectués sur les salaires des salariés (**cotisations salariales**), ainsi que sur les contributions des employeurs (**cotisations patronales**). Elles ont pour but de financer les régimes de protection sociale, tels que la sécurité sociale, l'assurance chômage, la retraite, la prévoyance, etc.

Les cotisations sociales sont calculées en fonction d'un taux, qui varie en fonction de la nature de la cotisation et de la catégorie de travailleurs concernés. Elles sont prélevées à la source, c'est-à-dire directement sur le salaire brut du travailleur. Les cotisations patronales, quant à elles, sont versées par l'employeur en plus du salaire brut.

La base de calcul des cotisations peut être le salaire brut ou selon un plafond annuel fixé par la sécurité sociale.

2. La comptabilisation de la paie

Selon le PCG, la comptabilisation des salaires s'effectue en 3 écritures :

Écriture : comptabilisation des salaires bruts, cotisations salariales et patronales.

		30/11/N		
641		Rémunération du personnel	1 950	
645		Charges patronales	850	
	431	Sécurité sociale		1 010
	4373	Caisse de retraite		180
	4372	Mutuelles		75
	4421	Prélèvements IR		80
	421	Rémun. dues		1 455
		Salaire de novembre		

Écriture : versement du salaire

		30/11/N		
421		Rémunération des salaires dues	1 455	
	512	Banque		1 455
		Salaire de novembre		

Écriture : paiement des cotisations salariales et patronales + IR

Paieement mensuel ou trimestriel (pour les PME).

Si on suppose que l'entreprise ne possède qu'un salarié, et que le paiement est mensuel :

			30/11/N		
431		Sécurité sociale		1 010	
4373		Caisse de retraite		180	
4372		Mutuelles		75	
4421		Prélèvements IR		80	
	512	Banque			1 345
		Paieement des cotisations			

Prêt(e) à passer à la pratique ?

Découvrez nos fiches d'exercices d'entraînement (31 à 32), fiches de révision complètes et corrigés pas-à-pas sur notre espace dédié : <https://www.comprendre-la-compta-gestion.com/shop-butgea>